

Modification de l'offre publique d'acquisition (traduction)

de

INTERSPORT Deutschland eG, Heilbronn

sur toutes les

actions nominatives de CHF 50 nominal

émises et en circulation qui ne sont pas détenues par INTERSPORT Deutschland eG, ainsi que celles des personnes agissant de concert

de

INTERSPORT PSC Holding SA, Ostermundigen

INTERSPORT Deutschland eG relève le prix d'acquisition de son offre publique d'acquisition du 12 juillet 2000.

Le prospectus d'offre du 12 juillet 2000 est modifié comme suit:

B. L'offre**2. Prix d'acquisition**

CHF 112.00 net par action nominative INTERSPORT PSC Holding SA de 50 CHF nominal

4. Délai l'offre

Période de blocage du 15 septembre au 19 septembre 2000

(durant cet intervalle, l'offre ne peut pas être acceptée)

Délai d'offre modifié 20 septembre au 3 octobre 2000, 16h00

Délai supplémentaire 9 octobre au 20 octobre 2000, 16h00

I. Rapport de l'organe de contrôle en vertu de l'art. 25 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières

En tant qu'organe de contrôle reconnu en vertu de la loi sur les bourses pour la vérification des offres publiques d'achat, nous avons examiné la modification de l'offre diffusée par le biais du prospectus d'offre le 12 juillet 2000. Si l'offrant est responsable de cette modification, notre tâche consiste à la contrôler et à la juger. Nous avons effectué notre examen conformément aux principes de notre profession, selon lesquels le contrôle doit être planifié et mis en œuvre de manière à ce que les principales erreurs dans l'annonce de la modification puissent être reconnues avec autant de certitude que possible. En outre, nous jugeons la conformité de la modification avec la loi et l'ordonnance. Selon nous, notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre jugement.

Nous estimons que

- la présente annonce de modification est conforme à la loi et à l'ordonnance;
- le financement de l'offre publique d'achat est garanti, compte tenu du relèvement du prix d'achat, et que les fonds nécessaires sont disponibles.

Berne, le 14 septembre 2000

ATAG Ernst & Young SA

Daniel Bachmann

Daniel Zeller

K. Exécution de l'offre**4. Paiement du prix d'acquisition**

Délai d'offre 13 octobre 2000 resp. pour délai supplémentaire 1 novembre 2000.

L. Calendrier

20 septembre 2000	Début du délai d'offre
03 octobre 2000, 16h00	Fin du délai d'offre
09 octobre 2000	Début du délai supplémentaire
13 octobre 2000	Paiement du prix d'acquisition (délai d'offre)
20 octobre 2000, 16h00	Fin du délai supplémentaire
01 novembre 2000	Paiement du prix d'acquisition (délai supplémentaire)

Information aux actionnaires

Cette modification de l'offre publique d'achat donne aux actionnaires d'INTERSPORT PSC Holding AG qui ont remis une déclaration d'acceptation pour l'offre concurrentielle de Stancroft Trust Limited le droit de révoquer cette dernière.

No de valeur/ISINTitres non présentés
Titres présentés014 078/CH0000140787
1 094 759/CH0010947593**Date**

15 septembre 2000

Par ordre

Banque Cantonale de Zurich, Zurich